

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 09 h. 30 m.

24 31
le 24-8-53
TÉLEGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admisses pour les indications
de service.

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

Resident Kigali au bureau
Kigali OPT pour Lubero marais
recherche Kigali yanza entrade
Kibuye Kibuye Kibuye

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre-télégramme
TC collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Kibuye

, le

24

à

11

h.

30

m.

N°

116

mot

38/52

Kibuye umumbura = no 180784/puis
suite no 122470/puis priere ceaser
recherche evode ut nkoma yambi
retrouve le 23/8/1953 =

Surprieur

116-1190-131

Ruhengeri



6965